

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELLIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/039**

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance.

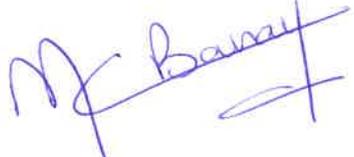
Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,  
Présidente

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**DÉSIGNE** M Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance, puis M Métin ALBAYRAK (au départ de M. SAGOT), du conseil communautaire du 7 avril 2021.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/040**

**Objet** : Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Chers Collègues,

**Vu** L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales fixant les conditions de reprise des résultats d'un exercice clos, par l'assemblée délibérante ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptable applicables aux collectivités territoriales ;

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020, visé par l'ordonnateur et le comptable ;

**Vu** le compte de gestion définitif établi par le comptable ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2020 dès le vote du budget primitif 2021 dans les conditions suivantes:

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 4 301 143,46 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 148 950,01 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 148 950,01 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
  - 1<sup>ère</sup> fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 20 797,43 euros,
  - 2<sup>ème</sup> fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 4 280 346,03 euros.

#### **BUDGET ANNEXE DES SALLES EVENEMENTIELLES.**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 197 032,63 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 187 271,32 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 187 271,32 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
  - 1<sup>ère</sup> fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement soit 187 271,32 euros,
  - 2<sup>ème</sup> fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 9 761,31 euros.

**BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 152 989,75 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement ..... 40 010,69 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 40 010,69 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 152 989,75 euros.

**BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES LIES A L'ECONOMIE**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....94 360,79 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 13 774,99 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 13 774,99 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 94 360,79 euros.

**BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....128 664,97 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....936 667,18 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 936 667,18 euros.
- Fractionnement en trois parties de l'excédent de fonctionnement :
  - 1<sup>ère</sup> fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 121 455,07 euros,
  - 2<sup>ème</sup> fraction affectée en section d'investissement (article 1064) pour prendre en compte la cession de matériel en 2020, soit 1 666,67 euros,
  - 3<sup>ème</sup> fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 5 543,23 euros.

**BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 1 170,96 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 26 869,89 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 26 869,89 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 1 170,96 euros.

**BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....110 042,20 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement.....154 529,47 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 154 529,47 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 110 042,20 euros.

**BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET.**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....31 299,74 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....11 288,89 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 11 288,89 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
  - 1<sup>ère</sup> fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement, soit 11 288,89 euros,
  - 2<sup>ème</sup> fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 20 010,85 euros.

**BUDGET ANNEXE GEMAPI.**

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....150 184,17 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....510 097,38 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

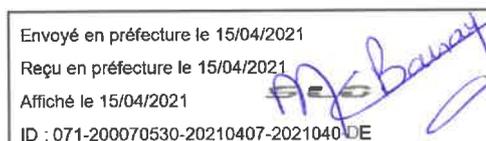
- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 510 097,38 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 150 184,17 euros.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**APPROUVE** les affectations de résultats,

**APPROUVE** la reprise, par anticipation, des résultats 2020 dans les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/041**

Objet : Bibliothèque multimédia : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX  
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte pour les travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Dans un souci de lisibilité budgétaire, il est proposé d'inclure à ce programme la mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales. De même il est proposé d'actualiser cette AP-CP en regroupant l'aménagement complet de la bibliothèque multimédia : numérique, mobilier, collections nouvelles et signalétique.

Le montant total de l'opération est estimé à 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC et son achèvement était prévu pour 2020. Malheureusement la crise sanitaire que connaît le monde entier en cette année 2020 perturbe totalement l'exécution de la mise à niveau des bibliothèques rurales. Dans l'incertitude de l'évolution du virus Covid-19 durant l'année à venir, il semble prudent de repousser de 2 ans la fin d'exécution de ce projet.

Les crédits de paiement s'étaleront donc sur la durée globale, de 2015 à 2022, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'informatisation, d'aléas et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et des prévisions pour 2021 et 2022 :

	<b>2015 à 2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Maîtrise d'oeuvre	611.791,83				
Travaux bâtiment dont fonds anciens	4.913.919,76				
Conduite d'opération	30.433,20				
Assurance dommage	36.268,68				
Préservation du fonds anciens (déménagement et sécurité)	116.190,40				
Déménagement	52.200,00				
1% artistique	35.294,33	23.095,14			
Aléas					58.438,86
Mobilier	327.644,40	34.580,76		2.671,00	2.671,68
Informatique	264.725,72	4.715,46	39.463,06	69.706,33	69.706,44
Signalétique	72.772,81	1.980,00		358,67	
Mises à niveau bibliothèques rurales	35.014,78	12.041,58	8.553,91	53.195,00	53.194,73
Collections nouvelles	49.283,47				
<b>Dépenses TTC</b>	<b>6.545.539,38</b>	<b>76.412,94</b>	<b>48.016,97</b>	<b>125.931,00</b>	<b>184.011,71</b>

Les crédits de paiement 2021 seront donc de 125.931 €.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité  
1 abstention (Madame Christine CANON)**

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

- **ADOpte** le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	76.412,94 €
2020	48.016,97 €
2021	125.931,00 €
2022	184.011,71 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement la dernière année.

- **PRECISE** que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

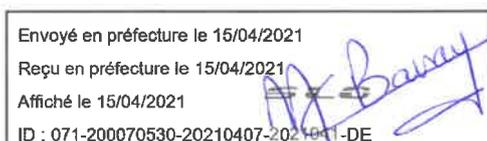
**Pour les travaux et aménagements :**

Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
<b>Autofinancement GAM</b>	<b>1.527.612 €</b>
Reliquat des aléas (non utilisés)	58.439 €

**Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:**

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/042**

**Objet** : Actualisation de l'AE/CP pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

Chers collègues,

En septembre 2018 nous avons signé la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville-centre.

Dans ce cadre, nous avons mené en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Agence Nationale Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et Consignation, une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'application de la convention Action Cœur de Ville. L'objectif de cette étude était de nous aider à calibrer un dispositif de soutien à la rénovation des logements dans le centre-ville autunois.

Les conclusions de l'étude sont très explicites sur le besoin de mettre en place un dispositif spécifique pour rénover l'habitat dégradé du centre-ville d'Autun. A ce titre, une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun est indispensable pour le dynamisme de la ville centre et par extension pour le reste du territoire communautaire.

Cette OPAH-RU, d'une durée de 5 ans, implique des financements sur l'ensemble de la période :

- Le recrutement d'un bureau d'étude pour assurer l'animation du dispositif : communication, repérage des ménages en difficulté, repérage de ménages potentiellement moteurs pour réaliser des travaux, accompagnement des situations d'habitat insalubre, aide au montage de dossiers de demande de subvention, aides au suivi des travaux, permanences et conseil pour la rénovation, ...)
- La mise en place d'aides à la rénovation des logements sur plusieurs thématiques à destination des propriétaires : rénovation énergétique, autonomie des personnes à mobilité réduite, mise aux normes de logements anciens, logement indigne ou très dégradés, favoriser une offre locative privé de qualité et accessible, rénovation des parties communes, adaptation de l'offre de logements aux attentes des nouveaux.

Après ouverture des offres, le coût de l'opération est estimé, avec tranche optionnelle à 1 492 964 euros TTC. En raison du Covid-19, son achèvement est reporté en 2025 car rien n'a été consommé sur l'année 2020. Par ailleurs l'enveloppe de l'ANAH Centrale a été augmentée de 51.516 euros.

Les crédits de paiement s'étalent alors sur cette durée et se décomposent ainsi

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Aides à la rénovation des logements</b>							
Aides aux travaux	0 €	50.000 €	150.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €	500.000 €
<b>Ingénierie</b>							
<b>Tranche ferme</b>							
Montant global TTC	0 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 464 €	677.316 €
<b>Tranche optionnelle</b>							
Montant global TTC	0 €	0 €	44.688 €	68.688 €	113.376 €	88.896 €	315.648 €
<b>Marché global</b>							
Mont global du marché TTC	0 €	135.463 €	180.151 €	204.151 €	248.839 €	224.360 €	992.964 €
<b>Coût global de l'opération</b>							
Coût global de l'opération TTC	0 €	185.463 €	330.151 €	304.151 €	348.839 €	324.360 €	1.492.964 €

Les crédits de paiement nécessaires pour 2021 seraient de 185.463 € TTC.

**Séance du conseil communautaire du 7 avril 2021 : délibération n° 2021/042**

Considérant que toute modification du suivi en AE / CP doit être validée par l'assemblée délibérante, il vous est demandé, Chers Collègues, de bien vouloir :

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'actualisation de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC.

- **ADOPTE** le phasage en crédits de paiement suivant :

2020	0,00 €
2021	185.463,00 €
2022	330.151,00 €
2023	304.151,00 €
2024	348.839,00 €
2025	324 360,00 €

- **PRECISE** que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de la dernière année automatiquement

- **PRECISE** que les dépenses de l'AE/CP de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

Aides ANAH 71	325.480 €
Aides ANAH Centrale	183 036 €
Aides CDC	60.000 €
Autofinancement ou emprunt	924.448 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Messieurs les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 15/04/2021
ID : 071-200070530-20210407-202104-2-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/043**

**Objet** : Taux et fiscalité 2021.

Chers Collègues,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

**Vu** la Loi de Finances 2021 ;

**En application** de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation (TH) appliqués en 2019, les communes et EPCI ne doivent pas voter de taux TH en 2021 ;

**En application** de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, une fraction de TVA nationale est versée à compter de l'année 2021 aux EPCI, en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales affectée à l'Etat.

**Considérant** la crise sanitaire qui sévit depuis un an, l'application de la réforme de la taxe d'habitation et l'augmentation du coût des déchets, il est proposé d'augmenter de 1 point le foncier bâti et de ½ point la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Pour les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives) est applicable depuis 2015. Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,017 € par litre.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le coefficient de la CCGAM est de 1,15 en 2021. Il est proposé de le maintenir pour 2022.

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**4 oppositions** (MM Stéphane FABRE, Patrick LAUFERON, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX)  
**19 abstentions** (MM Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, M Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Gilles BERRET, Guillaume GRILLON, Mmes Yolande FLECHE, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Françoise ANDRE, MM Yann BAROU, Rémy REBEYROTTE, Patrick RYON, Mmes Maartje VAN VEEN, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE )

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2021 (TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe Foncier Bâti (TFB).....	<b>4,37 %</b>
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	<b>6,79 %</b>
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	<b>26,76 %</b>

-----

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**17 abstentions** (M Nicolas MULLER, Mmes Christine CANON, Catherine AMIOT, M Jean-Louis LAURENT, Mme Véronique PROST, MM Christian DELAFORGE, Patrick LAUFERON, Mmes Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX, Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Serge BOUDOT)

- **APPROUVE** le taux de la TEOM à **12,20 %** pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny.

La TEOMi, pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny est définie dans les conditions suivantes :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,017 € par litre.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 pour 2022.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/044**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 – Budget principal.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à de nombreuses réunions de travail durant l'année 2020 et 2021 aux quelles le conseil des maires était convié ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 30 mars dernier.

L'année 2020 est l'année de l'apparition de la Covid-19, l'année 2021 sera l'année de la vaccination pour contrer ce virus qui continue d'agir dans le monde entier. Cette épidémie a conforté le choix qui avait été fait par les élus de transférer beaucoup de compétences à l'intercommunalité. En effet, comme chacun le sait désormais, nous avons la chance d'avoir sur notre bassin de vie, une communauté de communes disposant des principales compétences (l'économique, la santé, le social, la petite enfance, l'éducation jeunesse, le numérique, le tourisme, la culture, la mobilité, les filières courtes...). Ce niveau d'intégration de la CCGAM, son mode de gouvernance qui s'appuie de façon forte sur la collaboration de tous les Maires et des élus locaux, la mutualisation et la mobilisation constante de tous les personnels de la fonction publique (de la CCGAM et des communes) démontrent l'intérêt de la concentration des efforts, l'intérêt de la coopération et, plus que tout, l'intérêt d'un territoire solidaire. Ce virus aura permis aux maires de prioriser les besoins de leurs concitoyens et de réécrire un projet de territoire en adéquation avec les moyens humains et financiers de l'EPCI.

Le budget 2021 est élaboré sur la base de l'année 2020, ajusté par les nouveaux projets des élus. Pour ce faire, le recours à l'emprunt pour les dépenses d'investissement prévues en 2021 sera de 1 402 815 €.

Le budget principal s'équilibre à 39 746 234,09 €, dont 33 242 030,03 € pour la section de fonctionnement et 6 504 204,06 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets représente **47 398 216,32 €**, toutes sections confondues.

Compte tenu des compétences gérées par la CCGAM et des obligations légales, ce budget est composé du Budget Principal et de huit budgets annexes : « Salles événementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Aérodrome », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « Salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

### **Le budget principal :**

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 148 950,01 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 4 301 143,46 €.

Soit un excédent global de clôture; hors restes à réaliser, de 4 152 193,45 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 1 970 213,05 €,
- en recettes : 2 098 365,63 €,

Soit un résultat final de **4 280 346,03 €** pour la section de fonctionnement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à **33 242 030,03 €**.

### **Les dépenses se détaillent ainsi :**

#### **Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 9 211 567€.**

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

72,5 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 31 % de ce chapitre dont 82 % sont affectés au traitement des déchets,
- les transports collectifs (nature 6247) : 10,4 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 8,2 %
- les fluides (nature 60611 à 60618) : 7,7 %,
- l'alimentation (nature 60623) : 6,5 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 5,1 %,
- les autres frais divers (nature 6188) : 3,6 %.

La répartition de 90 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	2 650 902 €
Enseignement et activités liées	1 628 780 €
Administration générale y compris pôles	1 310 704 €
Restauration scolaire	924 232 €
Animation jeunesse	519 557 €
Voirie et chemins	473 169 €
Pôle Transports - mobilité	325 778 €
Centre Nautique	281 947 €
Bibliothèques	208 903 €

#### **Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés représente 13 505 693 €.**

En raison du retour à la ville d'Autun des agents du service des espaces verts, terrains de sports, voirie, golf et de la rétrocession du muséum d'histoire naturelle, la masse salariale baisse. En parallèle, les recettes liées au montant des AC versées par la ville d'Autun diminuent. Ainsi le résultat est une opération quasiment neutre.

Par ailleurs, tous les postes vacants feront l'objet d'une étude particulière. Par principe, les départs en retraite ne seront remplacés qu'après avoir étudié toute réorganisation ou mobilité en interne.

La répartition de 95 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	3 703 255 €
Enseignement et activités liées	3 110 197 €
Restauration scolaire	1 236 800 €
Déchets	1 016 816 €
Conservatoire de musique	795 000 €
Centre Nautique	675 001 €
Service commun DSTA	647 566 €
Bibliothèques	559 200 €
Animation jeunesse	536 500 €
Voirie et chemins	315 575 €
Interventions économiques	210 001 €

**Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 4 582 005 €** et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 373 858 €,
- la subvention d'équilibre de 1 150 000 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 340 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 167 322 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 35 696 € (contribution PNRM : 24 773 € et Leader PNRM : 10 923 €),
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 41 255 €,
- la cotisation de 33 000 € au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois et de 15 000 € à l'OPAC pour la démolition de bâtiments,
- la contribution au titre de la politique de l'habitat – Convention avec l'Espace Infos Energie qui s'élève à 8 800 €

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B1.7 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 434 839 €.

Les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 970 111,43 €.

Il est à préciser que le budget annexe de l'abattoir est qualifié de service public industriel et commercial (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur.

Pour cette raison, ce budget est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Néanmoins, le fonctionnement de ce service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 110 638,10 € du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

**Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 817 585 €** et concerne :

- les Allocations Compensatrices (AC) versées aux communes pour 85 968 €,
- les reversements de la TEOMI au SIRTOM de Chagny pour 726 000 €,
- le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €,

**Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 300 000 €** et correspond aux intérêts des emprunts.

**Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s’élève à 198 980 €.**

Cela correspond essentiellement :

- à l’ouverture de crédits pour le versement de diverses subventions exceptionnelles à des personnes ou des entreprises de droit privé pour un montant total de 196 980 € et qui concerne :

- le programme « habiter mieux » (3 500 €),
- l’OPAH-RU (50 000 €),
- les aides aux entreprises dans le cadre du Fonds Régional du Territoire (143 480 €)

- et à l’inscription de 2 000 € pour l’annulation de titres sur exercices précédents.

**Le chapitre 022 – Dépenses imprévues s’élève à 2 290 000,03 €**

**Le chapitre 023 – Virement à la section d’investissement se monte à 1 246 700 €**

**Les écritures d’ordre (Chapitre 042) d’un montant de 1 089 500 €** correspondent aux dotations aux amortissements de l’exercice.

**Les recettes se détaillent ainsi :**

**Le chapitre 013 – Atténuation de charges s’élève à 84 000 €.**

Il correspond essentiellement à des remboursements liés aux personnels : indemnités journalières et décharges syndicales.

**Le chapitre 70 – Produits des services s’élève à 2 193 911 €.**

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 245 562 €
Affaires scolaires et périscolaires	226 004 €
Déchets	184 788 €
Animation jeunesse	140 700 €
Centre Nautique	123 800 €
Conservatoire de musique	69 151 €

Les recettes sont liées au paiement d’un service rendu. Avec la crise de la Covid-19 qui a engendré la fermeture de certaines structures, la prévision des recettes a été maintenue par rapport au réel de l’année 2020.

**Le chapitre 73 – Impôts et taxes s’élève à 21 680 992 €.**

L’état 1259 n’a pas été communiqué avant la fin de mois de mars, ainsi les bases retenues sont celles de 2020 sans application du coefficient de majoration de 0,2 %. Quant à l’application de la réforme TH, sans élément officiel, le produit de TH lié aux résidences secondaires et aux logements vacants reste estimatif, comme le produit de « fraction de TVA » qui doit remplacer la TH sur résidence principale et les allocations de compensation liées à cette taxe.

Le produit de la fiscalité estimé tient compte de l’augmentation des taux de TFB et TEOM, il est le suivant :

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe Habitation (RS et LV)		1 075 135 €
Taxe Foncier Bâti	4,37 %	1 687 624 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,79 %	270 853 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 139 997 €
Taxe d’enlèvement des ordures ménagères	12,20 & 9,63 %	4 697 600 €

Les autres produits d'impôts et taxes sont les suivants :

Fraction de TVA – Allocation compensatrice TH.....	5 172 182€
CVAE.....	1 353 600€
TASCOM.....	431 389 €
IFER.....	252 925€
Taxe additionnelle FNB.....	28 673 €
FPIC .....	730 000 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 108 100 euros.

Enfin, l'attribution de compensation à percevoir est estimée à 3 732 914 €.

**Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 4 802 171 €.**

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 497 500 €.

Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de CET (CVAE et CFE) et TF s'élèvent à 666 632 €.

La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) a été estimée à 96 313 euros.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 376 501 € et concerne le transport scolaire (265 000€), le conservatoire de musique (9 000 €), les transports (20 000 €) et le Fonds Régional du Territoire (82 501 €),
- la participation du Département s'élève à 102 860€ et concerne le conservatoire de musique (50 000 €), les COSEC (15 500 €), les centres de loisirs (7 360 €) et le transport-mobilité (30 000 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse et les garderies s'élève à 551 500 €,
- la participation d'Eco-emballage dans le secteur des déchets s'élève à 13 789 €,
- la participation de l'ANAH et de la CDC dans le cadre de l'OPAH-RU s'élève à 119 176 €,
- la participation des Fonds Européens pour le pôle mobilité s'élève à 40 000 € et à 17 284 € pour le système alimentaire local,
- la participation de l'Etat s'élève à 187 455 € et concerne principalement les pôles de services (115 000 € dont 40 000 € pour les conseillers numériques), la lecture publique (10 000 €), la filière agricole (DRAAF pour 40 955 €) et l'animation du Contrat de Transition Economique (21 500 €)
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 22 300 €.
- le montant du FCTVA calculé sur les dépenses de fonctionnement de la voirie, des bâtiments publics et des redevances pour licences s'élève à 61 500 €.

**Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 5 710€.**

Cela correspond à location de salle au pôle de services de Couches (3 600 €) et à la salle du moulin du vallon (2 110 €).

**Le chapitre 76 – Produits financiers s'élève à 1 900 €.**

Il s'agit de la participation aux emprunts contractés par les communautés de communes Arroux-Mesvrin et Autour du Couchois avant la fusion de 2014. Les communes de Toulon sur Arroux et de Saint Nizier sur Arroux, la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM participent pour le retrait des communes de Charmoy, Marmagne, Saint-Symphorien de Marmagne, Toulon sur Arroux, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Firmin.

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) s'élèvent à 193 000 €.**

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **4 280 346,03€.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget total d'investissement s'équilibre à **6 504 204,06 €**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat de clôture de fin 2020 à reporter.

**Les dépenses se détaillent ainsi :**

Les dépenses d'équipement budgétées **aux chapitres 20, 204, 21 et 23 s'élèvent à 2 650 760 €** et se décomposent de la façon suivante :

**I°) Les crédits nouveaux pour les projets "structurants" : 349 431 €.**

**\*Bibliothèque multimédia :**

- 125 931 € ont été budgétés sur cette année pour la continuité de la mise en réseau des bibliothèques rurales.

**\* Gestion du patrimoine rural :**

- 223 500 € pour les travaux sur les voies vertes – Tronçon Dracy Saint Loup - Autun.

**II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 1 367 408 €.**

**\* Voirie :**

- 500 000 € pour le programme 2021 de travaux sur les voiries intercommunales.

**\* Déchets :**

- 269 000 € pour l'achat d'une benne à ordures ménagères, d'acquisition de bacs et bornes, d'aménagement dans les déchetteries et les points de regroupement.

**\* Bâtiments communautaires :**

- 185 615 € pour la continuité de la réfection de la cuisine centrale, pour divers travaux sur différents bâtiments et pour le P3 du chauffage urbain.

**\* Pôle matériels :**

- 20 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire pour le service des OM de Mesvres.

**\* Equipe verte:**

- 3 000 € pour l'achat de matériels techniques.

**\* Urbanisme :**

- 18 200 € pour des logiciels et l'élaboration de documents d'urbanisme.

**\* Pôle transport – mobilité :**

- 27 000 € pour la création d'aires de covoiturage et l'achat de VAE (Vélos à Assistance Electrique).

**\* Restauration scolaire :**

- 68 188 € pour l'achat de matériels de cuisine et du logiciel MAÏA.

**\* Affaires scolaires :**

- 50 423 € pour l'achat de matériels informatiques dans les écoles dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

**\* Animation Jeunesse :**

- 15 200 € pour l'achat d'un véhicule et de matériel.

**\* Centre Nautique :**

- 17 750 € pour l'achat de matériels pour personnes à mobilité réduite et pour le P3 du chauffage urbain.

**\* Conservatoires de musique :**

- 4 770 € pour l'achat de partitions et d'instruments.

**\* Filière alimentaire locale:**

- 20 000 € pour une étude technique Unité de transformation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

**\* Informatique :**

- 107 210 € pour l'achat de matériels et de logiciels.

**\* Administration Générale :**

- 11 002 € pour l'achat d'un vidéo projecteur et une AMO pour le plan de classement et archivage électronique.

**\* Pôle Prévention :**

- 1 500 € pour l'achat de mobiliers ergonomiques.

**\* Divers :**

- une enveloppe de 48 550 euros a été créditée pour couvrir les achats urgents.

**III°) Les différentes subventions d'équipement proposées s'élèvent à 933 921 € et se décomposent de la façon suivante :**

Il s'agit de :

- 75 000 € de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprise, dispositif pour lequel la CCGAM a conventionné avec la Région,
- 25 000 € d'aides au dernier commerce des communes,
- 107 971 € d'aides aux porteurs de projets dans le cadre du dispositif FISAC,
- 79 350 € de subventions dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale,
- 100 000 € pour le site de Mardor,
- 100 000 € pour la Clinique du Parc – Projet SSR,
- 18 600 € pour une subvention d'investissement à l'AMDF,
- 428 000 € pour le fonds de concours 2021 lié au pacte fiscal.

**Les emprunts et dettes assimilées « chapitre 16 » s'élèvent à 1 380 500 €** et correspondent au remboursement du capital de la dette.

**Les dépenses imprévues « chapitre 020 » s'élèvent à 130 000 €**

**Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 223 781 € :**

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 193 000 € (**chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés pour 30 781 € (**chapitre 041**).

**Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à 148 950,01 €.**

**Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 1 970 213,05 €.**

**Les recettes se détaillent ainsi :**

**Les recettes d'équipement «chapitre 13» s'élèvent à 336 929 €** et sont affectées aux compétences suivantes :

\* Bibliothèque multimédia : 28 350 €

Subvention versée dans le cadre de la DETR 2017.

\* Gestion du patrimoine rural : 100 000 €

Subventions versées par l'Etat (50 000 €) dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental (50 000€) pour les travaux de la voie verte.

\* Pôle Prévention : 1 869 €

Subvention versée par la FIPHFP pour l'achat de mobiliers ergonomiques.

\* Affaires Scolaires: 29 166 €

Il s'agit d'une subvention versée par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

\* Cuisine centrale : 73 300 €

Subventions versées par l'État (36 650 €) dans le cadre de la DETR et le programme LEADER (36 650 €) pour les travaux de la cuisine centrale.

\* Pôle Transports et Mobilité : 21 600 €

Subventions versées pour la création d'aires de covoiturage pour 9 600 € (LEADER : 3 000 €, DSIL : 3 600 € et Région Bourgogne Franche-Comté : 3 000 €), Subvention de 12 000 € provenant du dispositif LEADER pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique

\* Filière Alimentaire Locale : 10 000 €

Il s'agit d'une subvention versée par la DRAAF dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

\* Interventions économiques : 72 644 €

Il s'agit d'une subvention versée par l'Etat dans le cadre du dispositif FISAC (29 600 €) et d'une subvention provenant de la Région dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale ( 43 044 €).

**Un emprunt (« chapitre 16 ») de 1 402 815 €** est prévu pour permettre le financement de tous ces projets.

**Les recettes financières inscrites au chapitre 10, 1068 et 024 s'élèvent à 299 113,43 €** et correspondent aux Fonds de Compensation de la T.V.A. (269 816 €), aux excédents de fonctionnement capitalisés pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 (20 797,43 € au compte 1068) et à la cession d'une benne à ordures ménagères (8 500 €)

**Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement se monte à 1 246 700 €**

**Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 120 281 €**, elles correspondent aux amortissements de l'exercice (1 089 500 € - **chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés (30 781 € - **chapitre 041**).

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **2 098 365,63 €**.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

- **ADOPTE** le budget primitif 2021 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,

-----

Mesdames Véronique PACAUT, Cathy NICOLAO, Francette GYBELS, Sandrine GASSIER, MM Michaël GUIJO, Stéphane FAVRE, Patrick LAUFERON, Louis BASDEVANT ne prenant pas part au vote et quittant la salle,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**1 opposition** (M Nicolas MULLER),

- **AUTORISE** le versement des subventions aux associations,

-----

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**2 oppositions** (MM Olivier BARRÉ et Nicolas MULLER) et

**7 abstentions** (M Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Pierre THOMAS, Gilles BERRET, M Gilbert DARROUX, Mme Francette GYBELS, M Serge BOUDOT).

- **AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 110 638,10 €, en section de fonctionnement,

-----

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**8 abstentions** (MM Olivier BARRÉ, Nicolas MULLER, Mme Christine CANON, M Patrick LAUFERON, Stéphane FABRE, Gilbert DARROUX, Jean-Baptiste PIERRE, M Serge BOUDOT).

- **AUTORISE** la réalisation des emprunts.

-----

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**2 abstentions** (MM Olivier BARRÉ, Christian DELAFORGE).

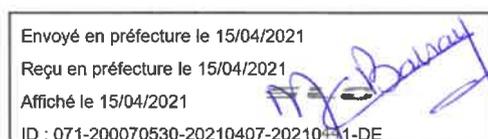
- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2020, budget principal et budgets annexes.

-----

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/045**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 –Budget annexe des salles évènementielles.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget annexe des salles événementielles est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 187 271,32 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 197 032,63 €.

Soit un excédent global de clôture de 9 761,31 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021

Ce budget s'équilibre à 878 448,32 €, dont 498 796,00 € pour la section de fonctionnement et 379 652,32 € pour la section d'investissement.

**\* La section de fonctionnement**

***Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :***

**Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 122 100 €.**

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides : 57 500 €,
- Les impôts, assurances et taxes diverses : 18 800 €,
- la communication : 2 500 €,
- les contrats de prestations extérieures et locations diverses : 24 200 €,
- les autres services extérieurs : 8 250 €,
- les produits de traitement : 4 000 €.

**Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 109 821 €.**

La baisse de la masse salariale s'explique par le transfert d'un agent au service communication et à l'arrêt d'un contrat.

**Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 500 €** et correspond à des créances éteintes.

**Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 73 494 €** et correspond aux intérêts des emprunts.

**Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 500 €** et correspond aux annulations de titres émis sur les années antérieures.

**Les écritures d'ordre s'élèvent à 192 381 €.**

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 18 905 € (**chapitre 042**) et du virement à la section d'investissement pour 173 476 € (**chapitre 023**).

***Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :***

**Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 36 500 €.**

La baisse importante des recettes est due à la fermeture de cet équipement jusqu'au 31 mai. Ainsi les locations de salles et de matériels ainsi que la réalisation de prestations annexes ne sont estimées qu'au-delà de cette période.

**Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 451 293,69 €.**

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

**Les écritures d'ordre (chapitre 042) s'élèvent à 1 241 €.**

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **9 761,31 €**.

**\* La section d'investissement**

**Les dépenses d'investissement :**

Les immobilisations corporelles au **chapitre 21** pour **22 470 €** concernent

- le P3 du chauffage urbain : 2 400 €,
- la mise en conformité de l'issue de secours : 3 500 €,
- la mise à niveau du sol du local de stockage : 3 000 €,
- la mise en conformité de la descente paratonnerre: 3 900 €,
- l'installation d'un portillon Route de Châlon : 1 350 €,
- l'installation d'un chemin de clef pour mise hors énergie le disjoncteur général : 1 100 €,
- le rechapage du toit terrasse suite à une infiltration d'eau : 7 220 €.

- Dépenses financières au **chapitre 16** pour **168 670 €** correspondant au remboursement du capital de la dette.

- Les **écritures d'ordre (chapitre 040)** s'élèvent à **1 241 €** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

**Le déficit de clôture** de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **187 271,32 €**.

**Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :**

- **187 271,32 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au **compte 1068** pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2020.

- **192 381 € d'écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice (**chapitre 040 – 18 905 €**) et au virement de la section de fonctionnement (**chapitre 021 – 173 476 €**).

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe des salles événementielles,

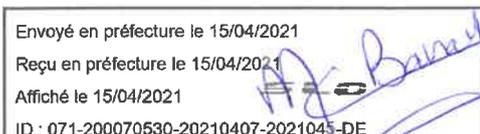
**APPROUVE** le tableau des effectifs.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY





**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELI, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/046**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 –Budget annexe de l'assainissement (SPANC).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC, pour l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 40 010,69 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 152 989,75 €.

Soit un excédent global de clôture de 193 000,44 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre à 330 439,44 €, dont 262 989,75 € pour la section de fonctionnement et 67 449,69 € pour la section d'investissement.

### **La section de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de **262 989,75 €** proviennent des redevances des usagers (**chapitre 70**) pour **110 000 €** et de **l'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020, pour **152 989,75 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **262 989,75 €** et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (**chapitre 011**) qui s'élève à **47 864,75 €**,
- les charges de personnels pour **172 255 € (chapitre 012)** dont *100 000 € en personnel intérimaire intervenant en appui des techniciens du SPANC*,
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour **570 € (chapitre 65)** ;
- l'ouverture de crédits à hauteur de **15 000 €** pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (**chapitre 67**) ;
- la dotation aux amortissements : **7 300 € (chapitre 042)** ;
- un virement à la section d'investissement pour **20 000 € (chapitre 023)**.

### **La section d'investissement**

**Les recettes d'investissement concernent :**

- le FCTVA pour **139 € (chapitre 10)**
- l'amortissement des immobilisations pour **7 300 € (chapitre 040)** ;
- un virement de la section de fonctionnement pour **20 000 € (chapitre 021)**.

**L'excédent de clôture** de la section d'investissement fin 2020, s'élève à **40 010,69 €**.

**Les dépenses d'investissement concernent :**

- l'achat d'un logiciel spécifique Assainissement pour **20 000 € (chapitre 20)** ;
- l'achat de divers biens corporels (**chapitre 21**) pour **47 449,69 €**.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement (SPANC),

**APPROUVE** le tableau des effectifs.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



  
Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Aroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Métin ALBAYRAK.

**ABSENTS :** Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/047**

**Objet :** Budget primitif CCGAM 2021 –Budget annexe de l'abattoir.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget annexe de l'abattoir est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 936 667,18 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 128 664,97 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 808 002,21 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 14 181,51 €
- en recettes : 829 393,62 €

Par ailleurs pour prendre en compte la cession de matériel réalisée en 2020, 1 666,67 euros doivent être mis en réserves réglementaires, donc seul **5 543,23 euros** seront affectés au résultat final de la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 2 247 033,28 € toutes sections confondues.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 365 066,38 €.**

**Les dépenses de fonctionnement concernent :**

- **au chapitre 011 : 62 595 euros** qui concernent l'entretien du bâtiment (1 000 €), l'assurance (815 €), la réparation et maintenance des outils de production (1 500 €), l'achat de fournitures et de petits équipements (500 €), *la réalisation d'un diagnostic de l'outil de production (40 000 €)* ainsi que le remboursement, à la ville d'Autun de la taxe foncière et de la TEOM (18 780 €)

- **au chapitre 65**, la contribution pour sujétion de service public : **30 000 €**,

- **au chapitre 66**, le paiement des intérêts des emprunts pour **43 200 €**,

- **les écritures d'ordre** concernent la dotation aux amortissements pour **61 895 €** et la cession de matériels pour **21 390,16 € (chapitre 042)**, ainsi que le virement à la section d'investissement : **145 986,22 € (chapitre 023)**.

**Les recettes de fonctionnement concernent :**

- **au chapitre 70 : 78 780 €**, il s'agit de la taxe d'usage versée par les utilisateurs qui est estimée à 60 000 € et du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM par le délégataire estimée à 18 780 €,

- **au chapitre 74**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CC-GAM pour un montant de **110 638,10 €**,

- **au chapitre 75**, l'intéressement sur le chiffre d'affaires provenant de l'activité salle de découpe pour **70 400 €**,

- **au chapitre 77**, le produit exceptionnel relatif au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour **4 627 €** et la cession de matériels pour **10 768,05 €**,

- **les écritures d'ordre au chapitre 042** concernent la quote-part des subventions d'investissement pour **84 310 €**.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement de fin 2020, s'élève à **5 543,23 €**.

**La section d'investissement est équilibrée à 1 881 966,90 €.**

**Les dépenses d'investissement** concernent :

- l'achat de matériels divers pour **23 768,05 € (chapitre 21)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **122 860 € (chapitre 16)**,
- **les écritures d'ordre (chapitre 040)** relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour **84 310 €**,
- **les écritures d'opérations patrimoniales (chapitre 041)** concernant le transfert du compte 2031 « Frais d'études » au compte 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » pour **688 500 €** et du compte 2317 au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour **11 680,16 €**.

**Le déficit de clôture** de la section d'investissement se monte à **936 667,18 €** et **les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **14 181,51 €**

**Les recettes d'investissement** sont constituées :

**Les recettes financières s'élèvent à 123 121,74 €** et correspondent à l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 pour 121 455,07 € et à la cession d'un outillage pour 1 666,67 € (**chapitre 10**).

**Les écritures d'ordre s'élèvent à 229 271,38 €** et correspondent au virement de la section de fonctionnement (**146 898,33 € - chapitre 021**) , aux amortissements de l'exercice (**61 895 € - chapitre 040**) et à la cession de matériels (**21 390,16 € - chapitre 040**).

**Les écritures d'opérations patrimoniales (chapitre 041)** concernant le transfert du compte 2031 « Frais d'études » au compte 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » pour **688 500 €** et du compte 2317 au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour **11 680,16 €**.

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **829 393,62 €**.

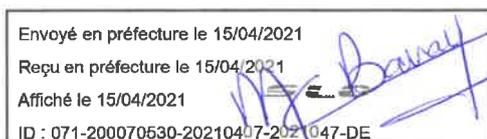
### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe de l'abattoir,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/048**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 –Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des spécialistes, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais et le pôle pêche-habitat de loisirs.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 13 774,99 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 94 360,79 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 108 135,78 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 22 699,41 €
- en recettes : 311 168,32 €

Ainsi, le résultat final de la section de fonctionnement s'élève à **94 360,79 €**.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA, des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **971 987,31 €**.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 554 934 €.**

**Les recettes de fonctionnement concernent :**

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour **10 790 € (chapitre 70)**,
- le versement de la taxe de séjour liée aux chalets à Etang sur Arroux pour **600 € (chapitre 73)**,
- le versement de subventions pour **204 948,21 € (chapitre 74)**, il s'agit de la Région pour le fonctionnement du centre de ressources numériques d'un montant de 44 000 €, de l'Etat et de l'AMI pour la Fabrique Numérique de territoire pour 58 000 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 102 948,21 €,
- les loyers **(chapitre 75) s'élèvent à 237 695 euros** et se décomposent ainsi : 30 000 € pour le centre de ressources numériques, 10 500 € pour la maison des spécialistes, 30 000 € pour la maison des entreprises, 41 667 € pour le pôle formation, 45 000 € pour la maison de santé de Couches, 21 300 € pour la maison de santé d'Épinac, 33 816 € pour la maison de santé d'Étang sur Arroux, 25 412 € pour les chalets à Etang,
- la quote-part des subventions d'investissement pour **6 540 € (chapitre 042)**.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **94 360,79 €**.

**Les dépenses de fonctionnement concernent :**

**Pour le chapitre 011 : 257 835 euros** qui correspondent principalement à

- la maintenance et le coût des intervenants extérieurs : 40 245 €,
- la consommation de fluides : 70 230 €,
- les locations mobilières et immobilières : 30 948 €,
- les charges locatives : 13 600 €,
- les taxes foncières et la TEOM : 47 495 €,
- les frais de télécommunication : 17 106 €,
- les salaires et charges : **147 479 € (chapitre 012)**,

La masse salariale augmente suite à l'arrivée d'une chargée de projets numériques.

**Séance du conseil communautaire du 7 avril 2021 : délibération n° 2021/048**

- le reversement, au budget principal, de la taxe de séjour collectée pour la location des chalets pour **760 € (chapitre 014)**,
- les créances éteintes des différentes structures : **5 000 € (chapitre 65)**,
- le remboursement des intérêts d'emprunt : **41 800 € (chapitre 66)**,
- l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs : **200 € (chapitre 67)**,
- les dépenses imprévues : **32 000 € (chapitre 022)**,
- **les écritures d'ordre** pour **69 860 €** qui correspondent à la dotation aux amortissements (**chapitre 042**).

**La section d'investissement est équilibrée à 417 053,31 €.**

**Les recettes d'investissement concernent :**

**Au chapitre 13 : 19 750 euros** de subventions d'équipement dont 12 500 € versés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour l'espace coworking du centre de ressources numériques à la pépinière de Bellevue et 7 250 € pour la régularisation d'une écriture d'une subvention du CD 71 (*Etude de faisabilité du pavillon Bouthan*).

**Au chapitre 16 : 2 500 euros** inscrits pour les cautions à la pépinière d'entreprises,

La dotation aux amortissements s'élève à **69 860 € (chapitre 040)**,

**L'excédent de clôture** de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **13 774,99 €.**

**Les restes à réaliser de l'exercice précédent** s'élèvent à **311 168,32 €.**

**Les dépenses d'investissement concernent :**

**Au chapitre 21 : 222 423,90 euros** fléchés essentiellement pour,

- la reprise des arêtiers du toit de la maison de santé de Couches pour 2 350 €,
- la climatisation du cabinet du dentiste de la maison de santé d'Etang pour 4 405 €
- un changement de portes à la pépinière d'entreprises pour 5 000 €
- la réfection partielle de la toiture de la pépinière pour 10 000 €
- des travaux d'aménagement dans les différentes structures pour 50 000 €,
- la création d'un espace coworking à la pépinière et de la signalétique pour 26 000 €,
- l'aménagement de locaux pour 115 018,90 € dont ceux de l'IFPA pour le CDS à la maison des entreprises (20 000 €),
- des matériels informatiques pour le Centre de Ressources Numériques : 7 000 €,
- l'achat de mobilier à hauteur de 2000 € pour le télécabine,
- le chauffage Dalkia pour 650 €,

**Au chapitre 13 : 7 250 euros** pour la régularisation d'une écriture d'une subvention du CD 71 (*Etude de faisabilité du pavillon Bouthan*).

**Au chapitre 16 : 145 640 €** pour le remboursement du capital des emprunts et **12 500 €** pour les dépôts et cautionnements *dont 10 000 € pour le dépôt de garantie de la Maison de Santé du Centre Ville,*

**Au chapitre 040 : 6 540 €** pour la quote-part des subventions d'investissement,

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **22 699,41 €.**

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

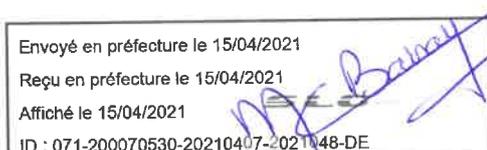
**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR),

**APPROUVE** le tableau des effectifs.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRETARIE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/049**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 –Budget annexe de l'aérodrome.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 26 869,89 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 1 170,96 €.

Soit un excédent global de clôture de 28 040,85 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **65 479,89 €**.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 29 901,00 €.**

**Les recettes de fonctionnement :**

**Chapitre 70 : 8 500 euros** concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimé à 1 500 €,

- la subvention d'équilibre qui s'élève à **18 410,04 € (chapitre 74)**,
- le FCTVA, part fonctionnement pour **850 € (chapitre 75)**,
- la quote-part des subventions d'investissement s'élève à **970 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **1 170,96 €**.

**Les dépenses de fonctionnement :**

**- au chapitre 011 : 23 161 euros**, il s'agit

- des fluides pour 2 100 €,
- l'achat d'autres matières et fournitures : 200 €,
- l'entretien et réparations des bâtiments : 500 €
- divers frais de fonctionnement pour 935 €,
- les assurances pour 2 385 €,
- la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 400 €,
- la taxe foncière et la TEOM pour 13 641 €,

**-Au chapitre 042 (écritures d'ordres) : 6 740 €** correspondant aux dotations aux amortissements.

**La section d'investissement est équilibrée à 35 578,89 €.**

**Les recettes d'investissement concernent :**

- le FCTVA, part investissement pour **1 969 € (chapitre 10)**,
- l'amortissement des équipements pour **6 740 € (écriture d'ordre au chapitre 040)**.

**L'excédent de clôture** de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **26 869,89 €**.

**Les dépenses d'investissement concernent :**

**Chapitre 21 : 34 608,89 euros** correspondant à :

- l'achat de balises et de manches à air pour 7 000 €,
- la réfection des chéneaux pour 5 000 €,
- et divers travaux pour 22 608,89 €,

Les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions se montent à **970 € (chapitre 040)**.

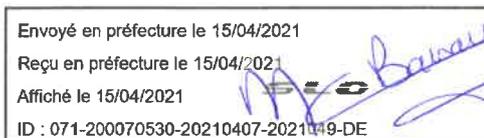
**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOpte** le budget primitif 2021 du budget annexe de l'aérodrome.

**Autorise** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELI, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/050**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 – Budget annexe des Zones d'Activités Économiques (ZAE).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 154 529,47 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 110 042,20 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 264 571,67 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 240 405,89 €
- en recettes : 317 619,98 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **110 042,20 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 360 381,33 €.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 307 310,44 €.**

**Les recettes de fonctionnement concernent :**

- la subvention d'équilibre provenant du budget principal de la CCGAM, soit **149 591,24 € (chapitre 75)**,
- le remboursement par la Ville d'Autun des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit **15 852 € (chapitre 76)**,
- les écritures d'ordre relatives à la quote-part des subventions pour **31 825 € (chapitre 042)**

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **110 042,20 €**.

**Les dépenses de fonctionnement concernent :**

- **chapitre 011 : 41 005 €** correspondant à divers frais de fonctionnement, il se décompose de la façon suivante, 13 660 € pour le PASA, 10 000 € pour la zone de Saint-Forgeot, 7 345 € pour la zone de Bellevue, 5 000 € pour la zone d'Etang sur Arroux, 3 500 € pour la zone de Saint-Andoche et 1 500 € pour la zone de saint Pantaléon,
- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant 2014 et les intérêts des emprunts contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élèvent à **22 800 € (chapitre 66)**,
- les écritures d'ordre concernant le virement à la section d'investissement (**243 505,44 € - chapitre 023**)

**La section d'investissement est équilibrée à 1 053 070,89 €.**

**Les recettes d'investissement concernent :**

- **chapitre 13** : subventions d'investissements pour **181 670 euros** qui se décomposent de la façon suivante :
  - ZAE de Saint-Forgeot : 172 670 €
  - ZAE de Couches : 9 000 €
- le remboursement par la ville d'Autun du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM du PASA : **155 746 (chapitre 27)**,
- le virement de la section de fonctionnement : **243 505,44 € (chapitre 021)**,

**L'excédent de clôture** de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **154 529,47 €**.

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **317 619,98 €**.

**Les dépenses d'investissement concernent :**

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à **555 000,00 €** se décomposent de la façon suivante :

- Saint-Forgeot : 520 000 €
- Bellevue : 5 000 €
- Couches : 30 000 €

Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et le capital des emprunts contractés par la CCGAM s'élèvent à **195 840 € (chapitre 16)**.

Des dépenses imprévues ont été inscrites pour **30 000 € (chapitre 020)**

Les écritures d'ordre (**chapitre 040**) sont de **31 825 €** et concernent l'amortissement des subventions.

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **240 405,89 €**.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOpte** le budget primitif 2021 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

**Autorise** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 071-200070530-20210407-2021050 DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Aroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/051**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 – Budget annexe de la salle Jean Genet.

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 11 288,89 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 31 299,74 €.

Soit un excédent global de clôture de 20 010,85 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 243 745,89 €.

### **La section de fonctionnement est équilibrée à 189 707 €.**

#### **Les recettes concernent :**

- **au chapitre 70 : 4 590 euros**, il s'agit de la billetterie pour 4 200 € et du remboursement par le Relais d'Assistance Maternelle et par la ludothèque des fluides pour 390 €,

- **au chapitre 74 : 164 326,15 euros**, il s'agit des subventions versées par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (2 076 €), le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM s'élève à 137 230,15 € et le FCTVA - Part fonctionnement se monte 20 €,

Les écritures d'ordre (**chapitre 042**) sont de **780,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **20 010,85 €**.

#### **Les dépenses concernent :**

- **Au chapitre 011 : 88 264 euros**, il s'agit principalement :

- o des fluides : 5 050 €,
- o du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 28 500 €,
- o du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 10 130 €,
- o de la taxe foncière et d'autres impôts locaux : 5 355 €
- o de différents prestataires de spectacles : 17 300 €,
- o de la communication : 5 175 €,
- o des frais de maintenance et d'entretien : 2 567 €

- les frais de personnels : **40 954 € (chapitre 012)**,

- les droits versés à la Sacem : **1 500 € (chapitre 65)**,

- les intérêts liés au BEA (bail emphytéotique administratif) : **37 553 € (chapitre 66)**,

- le virement à la section d'investissement : **14 516 € (chapitre 023)**,

- la dotation aux amortissements de biens : **6 920 € (chapitre 042)**.

### **La section d'investissement est équilibrée à 54 038,89 €.**

#### **Les recettes concernent :**

- l'excédent de fonctionnement affecté au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 (**compte 1068 : 11 288,89**),

- le remboursement du capital du BEA par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour les communes de l'ex CCAC ayant rejoint la CUCM en 2014: **21 314 € (chapitre 27)**,

- le virement de la section de fonctionnement pour **14 516 € (chapitre 021)**,

- la dotation aux amortissements des biens : **6 920 € (chapitre 040)**.

**Les dépenses concernent :**

- **au chapitre 21 : 13 254 euros** concernant le montant de TVA lié au BEA,
- le capital lié au BEA : **28 716 € (chapitre 16),**
- l'amortissement des subventions : **780 € (chapitre 040)**

**Le déficit de clôture** de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **11 288,89 euros**.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget annexe de la salle Jean Genet,

**APPROUVE** le tableau des effectifs.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 15/04/2021
ID : 071-200070530-20210407-2021051-DE



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/052**

**Objet** : Budget primitif CCGAM 2021 – Budget annexe GEMAPI.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 510 097,38 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 150 184,17 €.

Soit un déficit global de clôture sans les restes à réaliser de 359 913,21 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 106 659,70 €
- en recettes : 1 069 062,43 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **150 184,17 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 554 466,77 €.

**La section de fonctionnement est équilibrée à 319 627,17 €.**

**Les recettes :**

Pour financer cette compétence, la CCGAM a instauré, depuis l'année 2018, une taxe GEMAPI (**chapitre 73** - compte 7346). Son montant a été fixé à **169 443 €**, soit 4,16 € en moyenne par habitant pour l'année 2021.

**L'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **150 184,17 €**.

**Les dépenses liées à cette taxe concernent :**

- **Au chapitre 011 : 40 000 euros**, il s'agit de
  - o l'entretien ripisylve : 20 000 €,
  - o l'entretien et la réparation d'infrastructures : 20 000 €
- l'ingénierie interne pour **26 000 € (chapitre 012)**
- des dégrèvements liés à la taxe GEMAPI pour **5 000 € (chapitre 014)**,
- les redevances au SMBVAS, au syndicat de la Dheune et au contrat territorial Sud Morvan pour **67 900 € (chapitre 65)**,
- les intérêts des emprunts pour **14 950 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement pour **165 777,17 € (chapitre 023)**.

**La section d'investissement est équilibrée à 1 234 839,60 €.**

**Les recettes concernent :**

- le virement de la section de fonctionnement pour **165 777,17 € (chapitre 021)**,

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **1 069 062,43 €**.

**Les dépenses concernent :**

- divers frais d'étude et de relevé topographique pour **50 000 € (chapitre 20)**,
- divers travaux de prévention des inondations pour **514 182,52 € (chapitre 23)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **53 900 € (chapitre 16)**.
- le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **510 097,38 €**.

**Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **106 659,70 €**.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité**

**5 oppositions** (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

**17 abstentions** (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

**ADOpte** le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI,

**ARRETE** le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 €, soit 4,16 € en moyenne par habitant pour l'année 2021.

**AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY



**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Métin ALBAYRAK.

**ABSENTS :** Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

**2021/053**

**Objet :** Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE  
Vice-Président**

Chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée, à titre obligatoire, à la CCGAM.

Les dépenses qui figurent dans le budget annexe "GEMAPI", spécialement créé à cet effet, ont été recensées par délibération du 25 janvier 2018, dans l'attente du rendu de l'étude menée à l'échelle du bassin versant.

Ces dépenses s'élèvent à :

- 93 796 € pour le fonctionnement (entretien ripisylve, cotisations aux syndicats, contrat territorial, ingénierie interne);
- 1 189 755 € pour l'investissement, une fois les subventions déduites, (étude GEMAPI, barrages, digue de Bellevue).

Une programmation pluriannuelle des investissements, financée par un recours à l'emprunt, a permis de lisser l'effort financier et donc le montant de la taxe, instauré par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 13 février 2018, conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Pour rappel, cette taxe est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant (en moyenne) et par an et est répartie sur les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation (résidences secondaires), à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune de ces taxes.

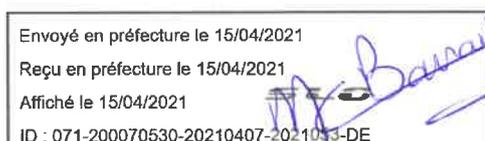
En application de l'article L. 2334-2 du CGCT, la population prise en compte est la population DGF de 2020, soit 41 081 habitants.

Il est donc proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 € pour l'année 2021, soit 4,12 € en moyenne par habitant.

**Vu** l'article 1530 *bis* du code général des impôts

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,  
1 abstention (M Gérard POIGNANT),**

- **ARRÊTE** le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 €, soit 4,12 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2021.
- **TRANSMET** aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en place.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY